

14

1) Localisation sur le document 1 des pays admis au sein de l'UE depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2004 (voir carte) *L'échelle indiquée sur la carte est fautive. Le document papier respecte l'échelle.*

2) L'élargissement de l'UE depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004 est-il un gain ou une perte de puissance pour le groupe des Quinze ?

**Argumenter les gains de puissance suivants :**

élargissement des marchés et augmentation des partenaires et du volume des échanges

équilibre des balances commerciales avec l'augmentation des recettes d'exportation

délocalisation des activités économiques vers les PECO rendant ainsi les produits d'exportation plus compétitifs

actifs jeunes et dynamiques des PECO dans une Europe vieillissante ...

**De même que ces points de perte puissance suivants :**

Augmentation du crédit alloué à la « politique de cohésion » pour réduire les écarts régionaux (sans les pays admis le 1<sup>er</sup> mai 2004, ce crédit représente déjà un tiers du budget de l'Union)

Il en est de même du fonds social européen (FSE) si l'on sait que les besoins sociaux sont énormes chez les nouveaux adhérents de l'UE. Or la timidité